

## **Déclaration liminaire CGT, SUD, FO CHSCT-S du 26 juin 2014**

Petit à petit, ce CHSCT-S mis en place depuis seulement deux ans, élabore les éléments nécessaires à l'étude et l'amélioration des conditions de travail des agents concernés.

Nous exprimons aujourd'hui notre satisfaction suite à la mise en place rapide du Registre Santé Sécurité au Travail dématérialisé, même s'il reste encore quelques améliorations à apporter notamment sur la qualité et le suivi des réponses au cas par cas.

Nous remercions tous les participants du comité de pilotage pour leur implication dans la réalisation de l'enquête CDTE. Nous émettons le souhait d'un bon fonctionnement du comité scientifique qui vient d'être créé.

Mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir. Le CHSCT-S constate qu'il n'est pas associé aux groupes de travail mis en place par la direction sur les organisations en DR liées aux NCEE, pas plus que les agents DEM / PRIX ou les enquêtrices enquêteurs. Cette non-prise en compte peut engendrer des risques psycho-sociaux.

Autre sujet très préoccupant, des notes en préparation, qui vont prochainement être transmises en DR, et qui sont en contradiction totale avec la lettre et l'esprit de la circulaire NCEE signée par le secrétariat du ministère. Ces notes tendent à priver les enquêtrices et enquêteurs des droits qui s'appliquent à tout autre agent et rendront d'autant plus difficile leur intégration au sein de l'Insee.

Nous souhaitons qu'à son niveau le CHSCT-S contribue à trouver des solutions pour que cette intégration aboutisse.